

**ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS****RÉSOLUTION 2004-7-AG-R-104*****Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières***

---

*adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (2004-7-AG) tenue à l'Université le 22 juin 2004.*

VU l'article 4 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 192 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution 2001-7-AG-R-53 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 23 mai 2001, adoptant le document intitulé *Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU l'article 2.8 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution 2004-7-CEX-R-29 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 27 mai 2004, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Bernard Lemaire;

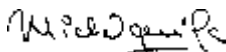
Sur la proposition de Mme Claire Verret de la Durantaye, appuyée par M. Winston Chan,

**IL EST RÉSOLU :**

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Bernard Lemaire, pour sa grande notoriété dans le milieu des affaires, entre autres, à l'essor international de la société Cascades inc.; pour la profonde conscience sociale dont il a fait preuve en tant que haut dirigeant d'entreprise et qui lui a valu un très haut respect de la collectivité; pour sa contribution remarquable au développement des ressources humaines et à la protection de l'environnement en milieu industriel; pour son engagement indéfectible envers l'éducation, la recherche et l'innovation technologique qui a grandement appuyé le développement du créneau des pâtes et papiers à l'Université du Québec à Trois-Rivières; pour son rôle magistral à la présidence de la deuxième campagne majeure de la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières; pour son apport exceptionnel au progrès de la société et la notoriété avérée de ses réalisations qui lui ont valu des diplômes honorifiques de d'autres universités ainsi que la distinction de l'Ordre national du Québec et en France; et pour la valeur exemplaire de son cheminement et de sa carrière auprès de la communauté de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

**ADOPTÉE**

Le secrétaire général,



Michel Quimper